



Comité technique de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

réuni le 24 mars 2022

Déclaration liminaire

Tout d'abord, la CGT ne peut qu'avoir une pensée pour le peuple ukrainien meurtri par les bombes. Encore une fois, l'impérialisme soumet les peuples à la souffrance de la guerre, en attendant peut-être la famine. L'Ukraine et la Russie représentent 30 % des ventes internationales de blé dans le monde. Il n'est pas illusoire de penser que cette réalité a compté dans le déclenchement de cette guerre. Alors que les effets du réchauffement climatique commencent à se matérialiser par des phénomènes climatiques de plus en plus brutaux, comment ne pas penser que le contrôle des ressources vitales n'est pas un enjeu majeur des années à venir ? La Russie risque d'être d'autant plus en position de force que ce réchauffement climatique peut ouvrir de nouvelles terres cultivables comme conséquences à la fonte du pergélisol.

Toutefois, dans cette guerre, l'ambivalence des gouvernements européens est patente. Rançon de décennies d'aménagement du territoire par étalement urbain et autres politiques de zoning, de stratégies de désindustrialisation au profit d'une externalisation des productions en Chine et dans le Tiers-Monde, les pays de l'Union européenne ne peuvent se passer d'acheter le gaz et le pétrole russes.

La CGT dénonce cette guerre qui sacrifie les peuples ukrainiens et russes. Le peuple ukrainien est sous les bombes avec son cortège de souffrances, tandis que le peuple russe voit les cercueils revenir d'une guerre que les oligarques et la clique gouvernementale autour de Vladimir Poutine ont décidé pour lui.

Nous sommes réunis aujourd'hui en comité technique sur la question du transfert des laboratoires d'hydrobiologie des DREAL à l'Office français de la biodiversité (OFB). Ce transfert est une idée qui a été soufflée au gouvernement par un cabinet de conseil bien connu, au début du quinquennat actuel. Ces fameux cabinets de conseil dont leurs prestations pour l'Etat viennent de faire l'objet d'un rapport accablant d'une commission d'enquête du sénat. En effet, cette commission constate qu'en 2021, les dépenses en prestation de conseils sollicités de l'État au

sens large ont dépassé le milliard d'euros. Et le Ministère de la transition représente à lui seul 13 % des dépenses en conseil à « forte dimension stratégique ».

Depuis 2018, les dépenses sur la stratégie et l'organisation ont été multipliées par 3,7. Comment ne pas être scandalisé par le prix moyen facturé à l'État par jour de travail de consultant soit de 1 528 €uros, alors que les salaires des fonctionnaires sont bloqués depuis des années, que les effectifs sont en chute libre ? Un bref calcul met un équivalent temps plein à plus de 30 500 €uros par mois... Vous avez dit « pognon de dingue » ?... Ah, pardon, c'était pour justifier de retirer 5 €uros d'APL pour les personnes pauvres ! Comment voulez-vous que les agents puissent avoir confiance dans les prescriptions de ces agences qui vivent sur la bête, pillent les moyens de l'État et préemptent les décisions politiques ?

Au niveau de la DREAL, nous exigeons qu'il ne soit plus fait appel à des sociétés de conseil sur des questions de stratégie et d'organisation ou réorganisation, tant on peut constater au-delà de leur coût que les prestations ne sont pas forcément de qualité avec des solutions « prêtes à l'emploi », que les préconisations montrent trop souvent une relative méconnaissance de ce qu'est l'administration, font parfois apparaître des préjugés qui relèvent du café du commerce (c'est le cas aussi de certaines prestations de formation externes...). Autre problème : c'est qu'une fois les prestations réalisées, les services n'en retirent pas plus d'expériences, parce qu'il n'y a pas acquisition de compétences et de savoir faire permettant par la suite aux services d'effectuer en régie les prestations de nature identique. Nous estimons que les budgets économisés serviraient mieux à recruter des agents supplémentaires, à les former, et à mettre en place une véritable politique de gestion prévisionnelle des compétences.

Pour en revenir au transfert des laboratoires, la CGT vous a demandé la réunion d'un comité technique conjoint avec l'OFB. En effet, il est normal lorsque des agents sont externalisés, que les représentants du personnel du service de départ et de celui d'arrivée puissent exprimer collectivement leurs positions aux deux directions concernées. Encore une fois, après le transfert de l'hydrométrie et du service prévision des crues de l'Allier à la DREAL Centre Val-de-Loire, vous ne donnez pas suite à notre demande que vous organisiez une réunion conjointe des comités techniques de la DREAL AuRA et de l'OFB. Il s'agit pour la CGT d'un déni de dialogue social puisque cela ne permet pas la concertation avec l'ensemble des représentants du personnel concernés par cette nouvelle restructuration et la défense, à un bon niveau, des intérêts de toutes les équipes de travail qui vont devoir se réorganiser.

Si de nombreux aspects ont fait l'objet d'avancées dans le cadre du CoSUI, il reste en particulier un point important d'achoppement pour les agents des laboratoires transférés, c'est la question de leur statut. En effet, les statuts de la fonction publique prévoient la possibilité d'intégration directe dans la structure d'accueil. Or, la question a été balayée un peu trop rapidement par l'OFB. Et les agents resteront en position normale d'activité (PNA) ou en mise à disposition sans limitation de durée (OPAS), tout en exerçant des métiers semblables à leurs nouveaux collègues. Cette question de statut et donc de rémunération associée est une des questions d'égalité de traitement des agents au sein d'une même structure. Cette égalité de traitement ne peut qu'être un facteur de bien-être au travail et de sérénité au sein de l'office qui est déjà constitué par la fusion de multiples services venant de plusieurs cultures ministérielles différentes.

Sur ce sujet en particulier, nous attendons de la direction de la DREAL qu'elle demande à la ministre de la Transition écologique un arbitrage pour ouvrir des négociations qui n'ont pas encore commencé.

De plus, la désorganisation provoquée par un calendrier mal évalué et en accéléré précipite une fois encore les agents dans une incertitude totale. L'expression « mettre la charrue avant les bœufs » n'a jamais été si à propos. Maintenant, il va être demandé aux agents de signer des documents sans base légale, pas de décret, pas d'arrêté, une étude d'impact et une FAQ bâclées et non mises à jour, un soi-disant dialogue social tenant plus du mépris avec des réponses telles que « pas d'effet d'aubaine », « c'est la politique de la maison, on ne la changera pas pour vous ». Oui, on comprend bien que cela veut dire : « vous êtes formidables, mais vous n'aurez rien. » !

Restent toutes les questions qui restent actuellement sans réponse :

- Celles auxquelles les DREAL sont bien incapables de répondre, concernant l'avenir professionnel des agents, le fonctionnement en site distant (avec les questions liées à l'informatique, à la mise à disposition d'une imprimante, aux déplacements, aux véhicules,...), l'accès à la cantine, la continuité de l'action sociale,...

- en revanche, il y a les questions auxquelles vous pouvez répondre, telles que ce que vous proposez aux agents qui refuseraient le transfert à l'OFB, ou encore la présentation des fiches de poste qu'encore une fois, comme pour le transfert du SPC et de l'hydrométrie Allier, vous cachez soigneusement aux représentants du personnel du comité technique. Ceci alors que très rapidement derrière vous allez demander aux agents de se positionner. En outre, les agents qui restent dans un pôle déjà sinistré et surchargé sont en droit d'attendre de vous des réponses, sachant que trois postes ne seront pas publiés (un technicien eaux souterraines, un chargé de mission assainissement et une assistante PPE et PPME, auxquels s'ajoute un poste de chef d'unité adjoint à Lyon qui ne sera pas lui non plus publié). Connaissant les pratiques de l'administration, il est évident qu'ils serviront de volant pour satisfaire aux demandes de suppression d'effectifs à court terme Ceci veut dire que les missions de ces agents non remplacés vont retomber leurs collègues déjà en souffrance...

Enfin, cette restructuration est faite alors que la gestion de la ressource en eau représente un enjeu majeur, tant en ce qui concerne sa qualité que sa quantité, que cette ressource va se raréfier dans le cadre du changement climatique. Cette situation va inévitablement créer des tensions entre ses usages et les besoins. Dans ce cadre, la CGT estime que l'État doit avoir un rôle de régulateur. Il doit pour cela pouvoir s'appuyer sur des services structurés, disposant d'un nombre d'agents formés suffisant. L'État doit aussi être en capacité de développer une vision prospective sur l'eau et ses usages pour proposer des mesures d'adaptation au changement climatique. Malgré les grands discours, la stratégie en cours de déstructuration de la politique nationale de protection de la biodiversité, dont le transfert des laboratoires ne constitue qu'une des facettes, est dangereuse et risque de sacrifier l'avenir. La CGT revendique donc la création d'un service de l'État pour la protection de l'eau et de la biodiversité disposant des moyens nécessaires pour assurer ces missions essentielles.